

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1704

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) - Transfert de données et analyse des trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie à domicile

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1704**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Convention de partenariat entre la Métropole de Lyon et l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) - Transfert de données et analyse des trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Vie à domicile

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La délégation solidarités, habitat et éducation dispose d'un outil de gestion partagé par les différentes directions, IODAS, développé par l'éditeur GFI. À travers ce progiciel, de nombreuses données sont détenues en matière de dispositifs d'aides sociales en direction des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

La réglementation relative à la protection des données personnelles, dont le règlement général sur la protection des données (RGPD), constitue un cadre protecteur pour les usagers et le respect de leurs libertés individuelles. Il permet, cependant, dans le respect des obligations et des garanties posées par les textes, de collecter et traiter certaines données personnelles afin d'améliorer le pilotage de politiques publiques, de disposer de données fiables, permettant des comparaisons entre territoires, et mettant en lumière des tendances en matière de trajectoires.

De fait, l'intérêt de la production et l'exploitation de données quantitatives pour le pilotage des politiques publiques est indéniable. Pour autant, l'analyse de ces données semble fragile méthodologiquement, nécessitant un recoupement avec des données issues de l'action quotidienne des différents professionnels mobilisés dans la conduite des politiques publiques sur le champ de l'autonomie.

II - L'IRES, le laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (LISE) et le laboratoire TRIANGLE : innovation méthodologique

L'association IRES a été fondée en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises avec le concours du gouvernement. L'IRES a pour objectif d'apporter des éléments d'appréciation et d'analyse sur l'ensemble des questions économiques et sociales nationales, européennes et internationales. Elle a vocation à se situer sur des réflexions de moyen et long termes, de nature sociale, économique, environnementale et sociétale.

Ses ressources sont assurées par une subvention publique de l'État et par des conventions de recherche. En vue de remplir ses missions, l'IRES comprend un centre de documentation, des chercheurs, un pôle administratif de soutien à la recherche et de services généraux, et soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale, *via* l'agence d'objectifs.

L'équipe pluridisciplinaire se compose d'une vingtaine de chercheurs permanents et associés, comprenant des économistes, des politistes, des sociologues, ainsi que des historiens.

En partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), et plus particulièrement son LISE (issu du CNAM et du Centre national de la recherche scientifique -CNRS-), et l'Université Lyon 2, représentant le laboratoire TRIANGLE (issus de l'École normale supérieure (ENS) de Lyon 2 et du CNRS), l'association IRES a pris attache auprès de la Métropole pour l'exploitation de données dans le domaine du vieillissement et de la compensation du handicap à travers son projet au croisement de l'analyse des politiques de l'autonomie, des parcours de vie et du travail de *care*. Il s'agit de trouver un terrain de déploiement à une initiative d'aide à l'objectivation des effets des politiques publiques.

Le LISE est une unité mixte de recherche CNAM et CNRS. Fondé en 2004, il s'intéresse principalement à la sociologie du travail et des organisations et à la sociologie de l'entreprise. Le laboratoire a rapidement développé des travaux reconnus dans le champ de la sociologie des solidarités sociales et de la sociologie politique non conventionnelle de l'économie. Les chercheurs du LISE mènent des projets à forte dimension comparative et/ou internationale (notamment avec l'Allemagne, l'Italie, le Maghreb, des pays d'Amérique du sud, le Canada et le Québec) sur la base d'enquêtes empiriques qualitatives ou quantitatives.

Le laboratoire TRIANGLE, créé en 2005, réunit des chercheurs du CNRS, de l'ENS de Lyon, de l'Université Lyon 2, de Sciences Po Lyon et de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne. TRIANGLE est un laboratoire interdisciplinaire : science politique, philosophie morale politique, philosophie des sciences sociales, histoire de la pensée économique et études civilisationnistes, dont les chantiers portent sur la politique des savoirs, la santé et les sciences sociales, les enjeux et usages du numérique, le genre et le politique. Le principe général d'articulation entre pôles et chantiers est de rendre lisible, tout en même temps, les grandes thématiques disciplinaires qui relèvent de la science politique et de l'histoire de la pensée (les pôles et les axes) et la pluridisciplinarité autour d'objets transversaux (les chantiers).

Dans cette optique, au regard de l'attention accrue portée sur les publics âgés et en situation de handicap, il est apparu intéressant de chercher à tirer parti de l'utilisation de IODAS par les directions centrales et les territoires sur le périmètre de l'autonomie.

Ce faisant, il paraît possible de mieux rendre compte, par la collecte des différentes données quantitatives et qualitatives des publics âgés et en situation de handicap, de l'environnement et de la trajectoire de vie des bénéficiaires pris en charge par les différents dispositifs métropolitains.

L'inscription de la Métropole dans un partenariat avec l'IRES participe à l'amélioration de la connaissance plus fine de ses publics.

III - Lauréat de l'appel à projet du programme "Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap" de la CNSA et de l'Institut pour la recherche en santé publique (IRESP)

Le projet de recherche de l'IRES, classé parmi les lauréats des appels à projets 2020 du programme "Autonomie : personnes âgées et personnes en situation de handicap" bénéficie, à ce titre, d'un financement à hauteur de 295 000 € de la CNSA et de l'IRESP, convaincus de la pertinence de la démarche proposée.

La somme allouée correspond à la prise en charge intégrale du projet intitulé "Trajectoires et expériences croisées dans les systèmes d'aide à l'autonomie (TRAJEX)". Cette recherche vise à analyser l'élaboration et la mise en œuvre des systèmes locaux d'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vivant à domicile, en interrogeant, notamment, les contextes contraints de l'offre en services et en établissements sur certains territoires, ainsi que les conditions de travail et d'emploi des professionnels de l'aide et l'accompagnement au domicile.

Il s'agit donc, pour la Métropole, de bénéficier d'une opportunité d'une analyse par les données, sans contrepartie financière.

Pour ce faire, il convient d'adopter une convention multipartite de partenariat, valant protocole d'échange de données entre la Métropole, l'IRES, le CNAM, représentant le laboratoire LISE, et l'Université Lyon 2 représentant le laboratoire TRIANGLE. Cette convention définit et organise, notamment, le transfert des données utilisées dans le cadre de cette recherche, garantit le respect du RGPD et prévoit une gouvernance pour la durée de l'étude, programmée jusqu'au printemps 2024. Au titre des obligations prévues par le RGPD, cette démarche de conventionnement s'accompagne d'une inscription au registre des traitements de données personnelles de la Métropole et de la diffusion d'une information adaptée aux usagers concernés, afin de leur permettre d'exercer leurs droits et recueillir leur consentement pour la participation à l'étude et l'échange de leurs données.

Cette action est sans incidence financière pour la Métropole.

Il est donc proposé à la Commission permanente de valider la convention à établir, du 17 octobre 2022 au 31 mars 2024, avec l'IRES, le CNAM et l'Université Lyon 2 dans le cadre d'une recherche participative d'analyse par la donnée. Celle-ci précise, notamment, le périmètre, les modalités de collecte, de traitement et d'échange des données et les garanties associées au respect du RGPD dans leur traitement, ainsi que les obligations réciproques des parties ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'engagement de la Métropole dans la mise en œuvre du projet TRAJEX porté par l'IRES, LISE, géré par le CNAM, et le laboratoire TRIANGLE, géré par l'Université Lyon 2.

b) - la convention à passer entre la Métropole, l'IRES, le CNAM et l'Université Lyon 2, organisant les modalités de ce partenariat et valant protocole d'échange de données, pour la période du 17 octobre 2022 au 31 mars 2024.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-292179-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
